

Communiqué de presse

12 juin 2008

**PRIX DE L'ELECTRICITE POUR LES INDUSTRIES :
L'UNIDEN SE FELICITE DE LA PROLONGATION DU TARTAM
ET SOUHAITE QUE LES REFLEXIONS SOIENT APPROFONDIES**

A l'occasion de l'examen du projet de loi de modernisation de l'économie, les députés ont adopté dans la soirée du 11 juin, à l'unanimité et avec le soutien du Gouvernement, un amendement prolongeant jusqu'au 30 juin 2010 le dispositif du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (TaRTAM).

Le TaRTAM avait été voté en urgence fin 2006 et mis en œuvre le 1^{er} janvier 2007, afin de préserver la compétitivité des consommateurs industriels et commerciaux, gravement entamée par les dysfonctionnements observés alors sur le marché dérégulé en France : en 2006, les « prix de marché » de l'électricité avaient atteint 60 €/MWh, soit une hausse de 170% depuis l'ouverture des marchés en 2003. C'est pourquoi l'immense majorité des consommateurs visés a demandé à bénéficier du TaRTAM qui se situe à 40 €/MWh environ en moyenne.

Aujourd'hui, l'UNIDEN, qui l'avait demandée, se félicite de la prolongation de ce dispositif, dont l'interruption était initialement prévue à la fin de l'année 2008, et du consensus politique qui l'accompagne. En effet, les dysfonctionnements qui avaient été à l'origine de la mise en place du TaRTAM se sont aggravés :

- les prix de l'électricité ont atteint récemment 80 €/MWh, soit une hausse de 260% par rapport aux prix de 2003 ;
- selon une étude comparative des prix proposés aux industriels dans les différentes régions du monde, réalisée par l'UNIDEN, les prix se situent partout à des niveaux bien plus bas.

Cette situation est insupportable pour des entreprises en compétition à l'échelle mondiale, alors même que le parc de production français figure parmi les plus compétitifs au monde, grâce aux actifs nucléaires et hydrauliques fruits des décisions politiques passées !

Cependant, la seule prolongation du TaRTAM ne suffit pas à régler tous les problèmes :

- EDF n'est pas obligée de répondre aux appels d'offres des clients qui ont choisi dans le passé un fournisseur concurrent¹ ;
- les autres fournisseurs ne peuvent plus proposer le TaRTAM car le mécanisme de compensation actuellement en vigueur ne leur permet plus de vendre de l'électricité au prix défini, à cause de la hausse considérable des prix de marché. En effet, la compensation est plafonnée sur la base d'une formule intégrant les prix de marché de l'année précédente. De ce fait, aucun fournisseur en-dehors d'EDF n'est en mesure de fournir de l'électricité dans les conditions du TaRTAM.

¹ Fin 2007 déjà, certaines sociétés ont déjà eu de sévères problèmes pour bénéficier du TaRTAM. Cette tendance ne peut qu'être amplifiée par les derniers mouvements de marché.

UNIDEN

Union des Industries utilisatrices
d'énergie

Alors que les industriels planifient d'ores et déjà leurs programmes de production pour 2009, les questions en suspend peuvent inciter à planifier ces programmes en-dehors du territoire français, là où les risques sont considérés inférieurs.

En conséquence, l'UNIDEN demande :

- que la prolongation du TaRTAM s'accompagne d'une révision des modalités de compensation, pour que chaque fournisseur agréé en France puisse faire des offres aux conditions du TaRTAM ;
- que des travaux de réflexion sur les dysfonctionnements des mécanismes de formation des prix en France et dans l'Union Européenne soient lancés dès à présent afin de pouvoir proposer des solutions alternatives durables qui répondent aux objectifs de la politique énergétique européenne : compétitivité, sécurité d'approvisionnement et développement durable. Cette question doit figurer parmi les priorités de la Présidence française de l'Union européenne,

Sans clarification et sans nouveau mécanisme de formation des prix, le TaRTAM restant un dispositif transitoire, toute l'activité industrielle en France restera menacée à terme plus ou moins proche.

Contact presse : Fabrice Alexandre (tél. : + 33 1 47 42 53 00)

Note aux rédactions :

L'UNIDEN représente les intérêts des industries consommatrices d'énergie en France pour lesquelles la maîtrise des coûts énergétiques constitue **un facteur essentiel de compétitivité de leurs activités**. L'UNIDEN compte 37 adhérents de secteurs variés : Agro-alimentaire, Automobile, Chimie, Ciments et Chaux, Electronique, Energie, Métaux, Papier, Transport, Verre.

www.uniden.fr